



Assemblée générale

Distr. générale
5 août 2024
Français
Original : anglais

Soixante-dix-neuvième session

Point 21 a) de l'ordre du jour

**Groupes de pays en situation particulière : suivi
de la cinquième Conférence des Nations Unies
sur les pays les moins avancés**

Travaux de la Banque de technologies pour les pays les moins avancés

Rapport du Secrétaire général*

Résumé

Le présent rapport est soumis en application de la résolution [78/233](#), dans laquelle l'Assemblée prie le Secrétaire général d'établir un rapport visant à lui faire part des travaux de la Banque de technologies pour les pays les moins avancés. Il porte sur les progrès réalisés depuis le dernier rapport, présenté en novembre 2021. Il a été établi pour renforcer l'obligation faite à la Banque de technologies de rendre des comptes devant l'Assemblée générale, améliorer son contrôle par les États Membres et donner plus de visibilité à son travail et à ses résultats. Le rapport donne un aperçu des résultats obtenus et des progrès réalisés à ce jour par la Banque de technologies pour les pays les moins avancés.

* Le présent rapport a été soumis pour traitement après la date limite pour des raisons techniques indépendantes de la volonté du bureau auteur.



Table des matières

	<i>Page</i>
I. Contexte	3
II. Travaux de la Banque de technologies	5
A. Faciliter l'identification des technologies appropriées	6
B. Faciliter le transfert des technologies appropriées	10
C. Renforcer les capacités dans les domaines de la science, de la technologie et de l'innovation	11
III. Réformes et activités récentes visant à renforcer l'efficacité de la Banque de technologies ..	12
IV. Ressources et financement	13
V. Marche à suivre concernant l'exécution du mandat de la Banque de technologies en tant qu'organe de coordination pour la science, la technologie et l'innovation au service des pays les moins avancés	14
VI. Conclusions et recommandations	17

I. Contexte

1. Les 45 pays les moins avancés du monde rencontrent des difficultés propres dans leur quête de développement durable. Ils se heurtent à des obstacles structurels et doivent composer avec des revenus fragiles, des infrastructures limitées, des capacités de production restreintes et un faible niveau de développement technologique. Consciente de leurs besoins, la communauté internationale met en œuvre des mesures spéciales pour aider ces pays.

2. Ainsi en 2016, par sa résolution [71/251](#), l'Assemblée générale des Nations Unies a créé la Banque de technologies pour les pays les moins avancés. Cette décision a eu un certain retentissement puisque la cible 17.8 associée aux objectifs de développement durable (Faire en sorte que la Banque de technologies et le mécanisme de renforcement des capacités scientifiques et technologiques et des capacités d'innovation des pays les moins avancés soient pleinement opérationnels d'ici à 2017 et renforcer l'utilisation des technologies clés, en particulier de l'informatique et des communications) a été la première à être atteinte, bien avant l'échéance de 2030. La Banque de technologies a commencé ses activités en 2018.

3. La création de la Banque de technologies a également entériné la reconnaissance, d'une part, du rôle essentiel joué par la science, la technologie et l'innovation dans le développement durable et, d'autre part, de l'urgence qu'il y a à combler le fossé technologique existant entre les pays les moins avancés et les autres afin que personne ne soit laissé de côté.

4. Dans le Programme d'action de Doha en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2021-2030, il est déclaré que la Banque de technologies doit servir d'interlocutrice principale pour faire en sorte que ces pays renforcent leurs capacités scientifiques, technologiques et d'innovation, étape vers la constitution de capacités de production durable et la promotion de la transformation structurelle de l'économie. Ce mandat place la Banque de technologies au cœur des efforts déployés par les pays les moins avancés pour consolider leurs capacités dans les domaines de la science, de la technologie et de l'innovation grâce au transfert de technologies et au renforcement des aptitudes technologiques locales.

5. La Banque de technologies a une mission essentielle : aider les pays les moins avancés à mettre le pouvoir de transformation de la science, de la technologie et de l'innovation au service de leur développement durable et à sortir définitivement de cette catégorie. Cela se traduit par une action sur plusieurs plans, qui vise notamment à identifier les technologies appropriées, à les rendre plus accessibles et à renforcer les capacités locales dans les domaines de la science, de la technologie et de l'innovation.

6. Cette approche est en phase avec les six transitions clés (systèmes alimentaires ; accès à l'énergie à un prix abordable ; desserte numérique ; éducation ; emploi et protection sociale ; changements climatiques, perte de biodiversité et pollution) que le Groupe des Nations Unies pour le développement durable a définies afin de dépasser les stratégies cloisonnées et de créer des points d'entrée favorisant les synergies transversales entre tous les objectifs de développement durable¹. Dans ce contexte, la transition numérique constitue l'un des domaines de transformation qui doivent accélérer la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030, et la Banque de technologies joue un rôle important à cet égard.

¹ Groupe des Nations Unies pour le développement durable, « [Six transitions: investment pathways to deliver the SDGs](#) », 2023.

7. Dans les pays les moins avancés, le socle commun de connaissances est souvent très limité, et les entreprises locales ont des capacités technologiques de très faible niveau. Dans son rapport sur la technologie et l'innovation de 2023, la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) a montré que 25 % seulement de la population des pays les moins avancés possédaient les compétences numériques de base, contre 75 % dans les pays développés². Cet écart de compétences numériques et de capacités d'innovation crée des obstacles à la participation des pays les moins avancés au marché mondial des technologies. Une stratégie de rattrapage par rapport aux pays relativement plus développés doit être centrée sur l'apprentissage technologique ainsi que sur le transfert et l'assimilation efficace des technologies. Il s'agit alors, pour les pays les moins avancés, d'identifier les technologies dont ils ont besoin, de parvenir à accéder au stock international de connaissances, d'obtenir le transfert des technologies appropriées (y compris en provenance de pays en développement) et de promouvoir un dispositif d'apprentissage. La Banque de technologies joue à cet égard un rôle essentiel en facilitant l'acquisition des connaissances et la mise en place de procédés de renforcement des compétences.

8. Le développement technologique et l'innovation peuvent aider les pays les moins avancés à relever certains des défis les plus urgents qui se présentent à eux :

a) *Réduction de la pauvreté.* La technologie et l'innovation peuvent contribuer significativement à réduire la pauvreté en améliorant l'accès à des techniques, des services et des ressources indispensables. Les progrès dans l'agriculture, la santé et l'éducation – des domaines fortement influencés par la science, la technologie et l'innovation – donnent aux pays les moins avancés les moyens de remédier aux causes profondes de la pauvreté. L'application de solutions novatrices et de technologies émergentes comme l'intelligence artificielle peut renforcer la sécurité alimentaire, améliorer l'accès aux services de santé et donner aux populations les capacités techniques leur permettant de développer leurs moyens de subsistance ;

b) *Transformation et diversification de l'économie.* Dans nombre des pays les moins avancés, l'économie repose sur un éventail limité de produits primaires, ce qui la rend vulnérable aux risques et aux fluctuations des marchés et limite son potentiel de croissance. La science, la technologie et l'innovation peuvent soutenir la croissance économique en stimulant la productivité, en favorisant l'ajout de valeur, en créant de nouveaux secteurs d'activité et en encourageant l'entrepreneuriat. Ces pays peuvent donc s'en servir pour diversifier leurs économies, se défaire de la dépendance aux matières premières et créer des emplois décents ;

c) *Adaptation aux changements climatiques et atténuation de leurs effets.* Les pays les moins avancés sont en première ligne des changements climatiques et en subissent les terribles effets alors qu'ils contribuent le moins à leurs causes. La science, la technologie et l'innovation donnent des outils pour développer les sources d'énergie renouvelables, construire des infrastructures résilientes, améliorer la préparation aux catastrophes et créer de l'activité en lien avec la transition verte.

9. Pourtant, en comparaison des pays développés, les pays les moins avancés sont toujours à la traîne en ce qui concerne l'innovation, l'adoption de nouvelles technologies et la mise en œuvre de politiques et de stratégies qui soutiennent la croissance et le progrès de la science, de la technologie et de l'innovation. Ainsi, 20 des 33 derniers pays du classement 2023 de l'Indice mondial de l'innovation font

² *Technology and Innovation Report 2023: Opening Green Windows – Technological Opportunities for a Low-Carbon World* (publication des Nations Unies, 2023).

partie de cette catégorie³. Cela s'explique par l'insuffisance des infrastructures, par le manque de ressources et, par conséquent, par une marge de manœuvre budgétaire limitée qui ne permet pas d'investir suffisamment dans l'éducation, les compétences et les activités de recherche et développement. Il est indispensable de combler les fossés technologique et épistémique afin que ces pays puissent stimuler leur croissance, élèver leurs niveaux de revenu et de productivité et progresser vers le développement durable.

II. Travaux de la Banque de technologies

10. La Banque de technologies est une institution des Nations Unies relativement récente à laquelle a été confiée une mission importante : aider les pays les plus vulnérables du monde à se donner les moyens d'éliminer la pauvreté et à accélérer leur développement. En 2022, en prévision de la cinquième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, elle a lancé le tout premier état des lieux général consacré à la science, la technologie et l'innovation dans ces pays⁴. Il s'agissait de sensibiliser le monde aux défis et aux possibilités associés au renforcement des capacités dans ces domaines.

11. L'analyse a montré de très faibles niveaux d'investissement dans la science, la technologie et l'innovation ; ainsi, même les pays les plus développés ne parviennent pas à consacrer le niveau de référence souvent évoqué de 1 % du produit intérieur brut (PIB) aux activités de recherche et développement⁵, ce qui témoigne de l'écart entre les investissements réels et les objectifs déclarés des politiques publiques. Les pays les moins avancés ne peuvent, de leur côté, profiter des possibilités offertes par le numérique et la quatrième révolution industrielle, principalement à cause de leurs infrastructures, limitées et peu fiables, et du manque de compétences. En outre, les systèmes soutenant l'innovation en sont encore à leurs balbutiements dans la plupart des pays. Le rapport a aussi insisté sur l'importance des interventions et mécanismes d'appui adaptés aux différents contextes afin de stimuler la science, la technologie et l'innovation dans les pays les moins avancés. Il a souligné le rôle crucial des partenariats internationaux et encouragé la coopération entre les pays les moins avancés et les pays plus avancés technologiquement, de sorte à faciliter les transferts de technologies, renforcer les capacités et développer les écosystèmes d'innovation.

12. Afin de favoriser et d'orienter les coopérations de ce type, la Banque de technologies agit dans trois grandes directions :

- a) Faciliter l'identification systématique, appuyée sur des données concrètes, des technologies appropriées et des solutions novatrices correspondant aux besoins des pays les moins avancés ;
- b) Faciliter le transfert de technologies appropriées dans les secteurs prioritaires définis pour ces pays ;
- c) Renforcer les capacités dans les domaines de la science, de la technologie et de l'innovation afin de soutenir le développement des capacités productives et la transformation structurelle de l'économie.

³ Organisation mondiale de la propriété intellectuelle, *Global Innovation Index 2023: Innovation in the Face of Uncertainty* (Genève, 2023).

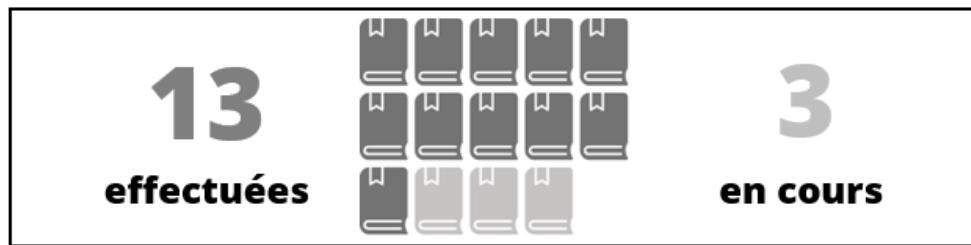
⁴ Banque de technologies pour les pays les moins avancés, *The State of Science, Technology and Innovation in the Least Developed Countries* (2022).

⁵ Institut de statistique de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (consulté le 29 juillet 2024).

A. Faciliter l'identification des technologies appropriées

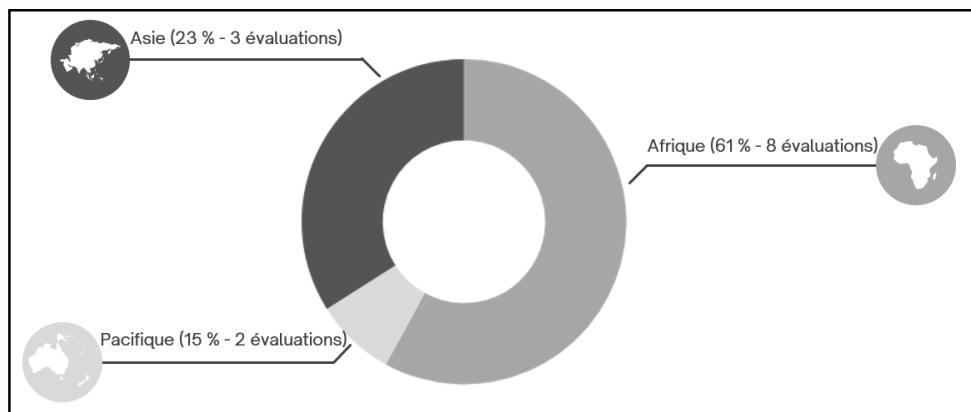
13. La Banque de technologies conduit des évaluations des besoins technologiques afin d'identifier les technologies et connaissances techniques dont les pays les moins avancés ont besoin pour relever les grands défis du développement et, dans la durée, augmenter leurs capacités technologiques et d'innovation nécessaires à la croissance, promouvoir les transformations structurelles et atteindre les objectifs de développement durable.

Figure I
Nombre d'évaluations des besoins technologiques réalisées et en cours



14. À ce jour, 13 évaluations ont été effectuées dans les pays suivants : Bangladesh (en partenariat avec le Commonwealth), Bhoutan, Cambodge, Djibouti, Gambie, Guinée, Kiribati, Lesotho, Mozambique, Ouganda, Rwanda, Sierra Leone et Timor-Leste. Trois autres évaluations ont débuté en 2024 au Malawi, en République démocratique populaire lao et en République-Unie de Tanzanie (en partenariat avec l'Autorité internationale des fonds marins).

Figure II
Évaluations des besoins technologiques effectuées, par région



15. Les évaluations répertorient de manière exhaustive les besoins les plus pressants pour chaque pays et servent de référence à l'élaboration des politiques publiques et des programmes d'aide exécutés par les partenaires de développement (voir la figure III pour un aperçu du déroulement des évaluations). Elles recèlent donc des informations précieuses sur l'état du développement technologique au niveau national, utiles aux analyses communes de pays des Nations Unies. Récemment, les conclusions de l'évaluation conduite à Djibouti ont servi, lors de l'établissement de l'analyse commune de 2024, à mettre en évidence le rôle majeur que la technologie jouerait face aux besoins du pays en matière de développement durable. L'intérêt des

évaluations se situe dans leur capacité à fournir des renseignements ciblés, contextualisés et concrets sur les domaines ou les secteurs précis où la technologie peut apporter le plus aux pays. Elles reposent sur une méthode qui met l'accent sur la consultation des parties prenantes nationales, y compris les acteurs du secteur privé, et sur un alignement avec les stratégies et priorités nationales de développement. Orientées selon la demande, elles servent de base à l'élaboration des programmes de transfert de technologies et de renforcement des capacités que la Banque de technologies exécute dans les pays les moins avancés. Elles peuvent également s'avérer de précieux outils de programmation pour l'ONU et les autres partenaires de développement au niveau national.

Figure III
Déroulement des évaluations des besoins technologiques

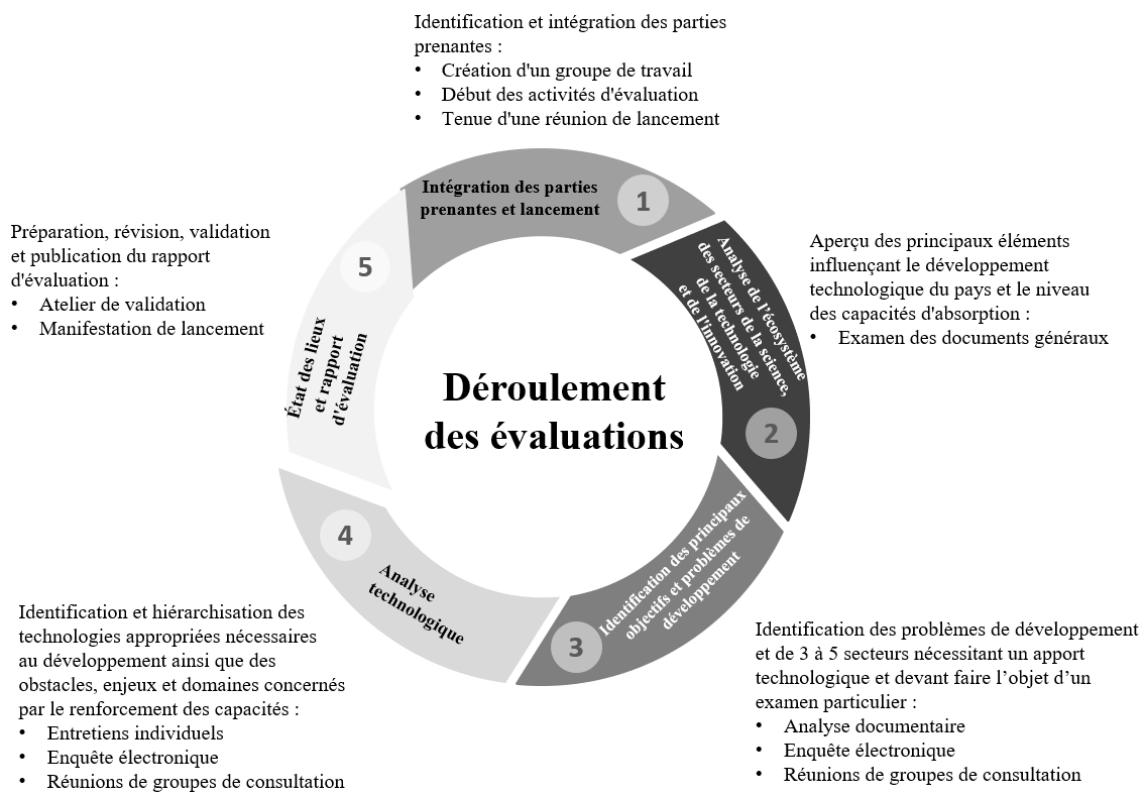
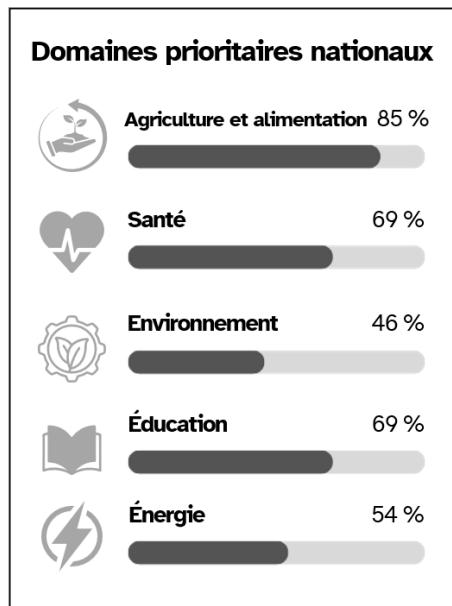


Figure IV
Domaines prioritaires identifiés dans les évaluations des besoins technologiques⁶



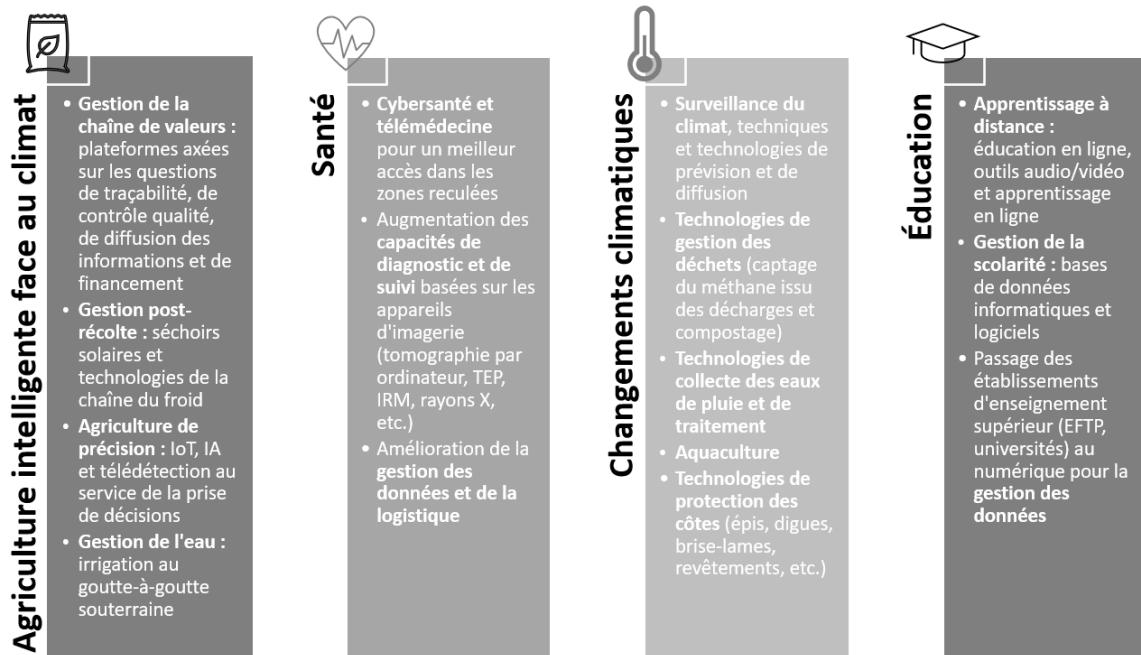
16. Les 13 évaluations des besoins technologiques effectuées jusqu'à présent ont mis en évidence des priorités claires dans plusieurs secteurs socio-économiques ainsi que le rôle important que les solutions technologiques et l'innovation peuvent jouer face aux problèmes pressants rencontrés dans des domaines comme l'agriculture, l'énergie, les changements climatiques, la santé, la production manufacturière ou l'éducation. Le secteur agraire, sur lequel reposent la plupart des économies des pays les moins avancés, notamment en Afrique, a été désigné comme prioritaire dans plus de 80 % des évaluations. Il est urgent d'appliquer les diverses solutions offertes par la technologie afin de rendre les systèmes alimentaires plus durables, efficaces et résilients, d'améliorer la production et la nutrition, avec des retombées bénéfiques pour l'environnement et la vie des populations. Pour rappel, dans les pays les moins avancés, plus de 270 millions de personnes se trouvent encore en situation d'insécurité alimentaire⁷.

⁶ Les évaluations brossent un tableau clair de l'écosystème scientifique, technologique et d'innovation d'un pays et désignent entre trois et cinq secteurs prioritaires pour lesquels un apport technologique permettrait de remédier à des problèmes de développement nationaux. Sur les 13 évaluations effectuées, 11 pointent l'agriculture et l'alimentation, 9 l'éducation et la santé, 7 l'énergie, et 6 l'environnement.

⁷ Voir : https://unstats.un.org/UNSDWebsite/undatacommons/countries?p=undata-geo%2FG00404000&v=dc%2Ftopic%2Fsdg_2.1.2.

Figure V

Exemples de solutions technologiques répertoriées dans les évaluations des besoins technologiques



Abréviations : EFTP : enseignement et formation techniques et professionnels ; IA : intelligence artificielle ; IoT : Internet des objets ; IRM : imagerie par résonance magnétique ; TEP : tomographie par émission de positons.

17. Par exemple, nombre des pays les moins avancés doivent faire face à des niveaux de pertes après récolte pouvant atteindre 30 % ou 40 %, principalement par manque de technologies et de savoir-faire. L'évaluation des besoins technologiques de la Gambie a ainsi montré qu'il fallait investir dans les techniques de gestion post-récolte, de transformation des aliments et de conservation (séchage, congélation, conditionnement sous vide, mise en conserves et en bouteilles, etc.). L'application de techniques appropriées pourrait réduire voire faire disparaître le gaspillage de récoltes, permettant ainsi aux pays d'avoir plus de denrées à exporter ou à transformer localement. Les questions de l'approvisionnement et de l'accès à l'alimentation, de la qualité et de la valeur nutritionnelle sont en jeu, de même que celles de la prévisibilité et de la stabilité de l'offre. La Banque de technologies est la seule entité des Nations Unies à évaluer les besoins technologiques des pays les moins avancés avec pour objectif de créer ensuite des programmes de coopération technique qui répondent aux besoins identifiés. Le système mis en place offre la garantie que les aides reçues de la part de la Banque de technologies et de tout autre partenaire de développement répondent à des problèmes réellement constatés, sont axées sur la demande et découlent des consultations menées avec les principales parties prenantes nationales. Sur la base des évaluations, la Banque de technologies fournit également un soutien technique aux pays qui souhaitent établir une feuille de route afin d'apporter des solutions dans les domaines prioritaires identifiés. Elle a ainsi aidé le Lesotho à organiser un atelier de mise en œuvre, qui s'est tenu à Maseru et a réuni diverses parties prenantes nationales et régionales, dont le Commonwealth, la Communauté de développement de l'Afrique australe, l'équipe de pays des Nations Unies, des acteurs du secteur privé, des donateurs potentiels, des universités, des organisations de la société civile et des médias, afin de discuter des moyens pratiques d'appliquer certaines des recommandations issues de l'évaluation.

B. Faciliter le transfert des technologies appropriées

18. L'une des principales missions de la Banque de technologies est d'aider les pays les moins avancés à accéder aux technologies appropriées et à renforcer leurs capacités dans les domaines de la science, de la technologie et de l'innovation, notamment en leur donnant les moyens de circonscrire leurs besoins, d'assimiler, de développer et d'intégrer des technologies et des innovations et de les déployer à grande échelle. La Banque de technologies s'appuie sur les conclusions et les recommandations formulées dans les évaluations des besoins technologiques pour faire en sorte que les solutions apportées par le biais des transferts de technologies soient conçues spécialement pour les domaines et les secteurs qui en bénéficieront réellement.

19. La Banque de technologies aide actuellement les pays les moins avancés dans quatre domaines thématiques définis en fonction des évaluations des besoins technologiques réalisées jusqu'à présent, à savoir : l'agriculture et les systèmes alimentaires ; l'environnement, les changements climatiques et la résilience ; la santé ; l'éducation et la formation au numérique. Elle intervient en tant qu'intermédiaire : elle veille à ce que les pays trouvent les technologies susceptibles de répondre à leurs besoins particuliers et les aident à attirer des ressources pour exécuter les projets visant à combler les lacunes. Il peut s'agir de faciliter les accords de transferts de technologies, de promouvoir la coopération Sud-Sud, d'encourager les partenariats avec le secteur privé ou encore de contribuer à l'adaptation de technologies existantes et à leur diffusion à grande échelle.

20. Mis en place à partir de 2021, le programme Hear, Listen, Speak (Entendre, écouter, parler) destiné aux enfants du Bhoutan est un bon exemple des travaux de la Banque de technologies. Il vise à augmenter l'offre de soins auditifs grâce à des transferts de technologies et à un renforcement des capacités du pays et, ainsi, à améliorer le dépistage des pathologies (troubles et perte de l'audition), leur traitement et la réadaptation des enfants. Le dispositif repose sur une collaboration avec le Ministère de la santé et des partenaires privés, Medtronic LABS, MED-EL (via un partenaire public-privé avec l'Agence autrichienne pour le développement) et la Hear the World Foundation. La Banque de technologies s'est efforcée de faciliter les transferts de technologies et le renforcement des capacités, intervenant plus particulièrement dans les domaines essentiels de la formation et du dépistage. En matière de formation, il s'est agi de répondre au manque de personnel possédant les compétences nécessaires pour conduire les dépistages et traiter efficacement les patients. Une méthode collaborative a été mise en place, visant à développer le savoir-faire technique des responsables de santé scolaire, des audiologistes et des otorhinolaryngologistes et à leur donner accès aux équipements dernier cri pour une meilleure couverture de soins à travers le pays. Le programme se trouve actuellement dans sa dernière phase de déploiement : plus de 76 000 écolières et écoliers ont été dépistés, et plus de 3 000 ont été traités dans 9 districts. À ce jour, 248 responsables de santé scolaire ont été formés au dépistage auditif dans les écoles, et 20 audiologistes et otorhinolaryngologistes ont appris à utiliser les équipements audiologiques et le matériel de dépistage de pointe fournis au Bhoutan dans le cadre du projet.

21. Depuis 2023, la Banque de technologies a lancé d'autres projets pilotes, au bénéfice de pays particuliers, dans certains des domaines prioritaires identifiés grâce aux évaluations : un projet de gestion après récolte en Gambie, la construction d'habitations en terre battue au Mozambique ou encore le Technology Makers Lab, axé sur l'autonomisation des jeunes et la formation professionnelle. Ce dernier projet vise à stimuler l'innovation et à lutter contre le chômage des jeunes en proposant des formations pratiques dans divers domaines scientifiques et techniques.

22. En Gambie, l'évaluation des besoins technologiques conduite par la Banque de technologies a fait ressortir l'agriculture et l'agro-industrie comme domaines dont le développement technique nécessitait des investissements prioritaires. Le Ministère gambien de l'éducation supérieure, de la recherche, de la science et de la technologie a alors demandé qu'on l'aide à développer les capacités et le savoir-faire du pays de manière à améliorer la chaîne de valorisation de la production de noix de cajou et à réduire les pertes de récolte, souvent dues au manque de technologies appropriées et de connaissances techniques en matière de séchage, de conservation, de conditionnement et de transformation. La Banque de technologies a organisé un échange de connaissances au profit de 10 spécialistes gambiens et facilité l'accès à des solutions techniques, grâce au soutien de la Türkiye et à sa maîtrise technique dans le secteur de l'arachide et de la pistache.

23. Développé en partenariat avec l'Agence turque de coopération et de coordination, le Conseil turc de recherche scientifique et technique et le Ministère turc de l'industrie et des technologies, le modèle du Technology Makers Lab a été testé au Niger en vue d'un futur déploiement à plus grande échelle. Il vise à améliorer les compétences numériques et entrepreneuriales des jeunes et à les préparer à la diffusion et à l'adoption des technologies de pointe dans le cadre d'ateliers et de formations sur la robotique et le codage, la conception et la production, la science des matériaux et les nanotechnologies, les technologies logicielles et la cybersécurité.

C. Renforcer les capacités dans les domaines de la science, de la technologie et de l'innovation

24. Le seul transfert de technologies ne suffit pas à susciter un développement technologique. L'utilisation concrète et le déploiement des technologies acquises, de même que leur assimilation et leur diffusion à grande échelle, dépendent du niveau de développement des secteurs nationaux relatifs à la science, à la technologie et à l'innovation ainsi que du contexte politique et réglementaire dans lequel ils évoluent. Dans la durée, les répercussions d'un transfert de technologies dépendent de la capacité des pays ou des entreprises bénéficiaires à se familiariser avec les technologies acquises et à les utiliser efficacement. Les dispositifs de renforcement des compétences, conçus pour garantir la formation des acteurs locaux, constituent donc un volet essentiel de l'aide apportée par la Banque de technologies. Celle-ci collabore avec des partenaires nationaux et internationaux pour créer les conditions favorables à un développement durable des capacités technologiques et à l'utilisation avantageuse des techniques autochtones. Par exemple, les fonctionnaires publics, les chercheurs et les entrepreneurs suivent des formations consacrées à la compréhension, à l'adaptation et à la gestion des technologies.

25. À cet égard, en 2023, la Banque de technologies et le Centre international d'Istanbul d'appui au secteur privé aux fins du développement du Programme des Nations Unies pour le développement ont lancé le programme Frontier Tech Leaders afin de réduire la fracture numérique et de contribuer au Programme 2030 en renforçant les capacités technologiques et entrepreneuriales locales dans les pays les moins avancés. Les technologies numériques ont un rôle à jouer dans 70 % des cibles associées aux objectifs de développement durable ; le perfectionnement des compétences constitue donc un facteur majeur de développement durable, notamment s'agissant des technologies émergentes⁸. En moins d'un an, plus de 120 étudiantes et étudiants venant des pays les moins avancés ont été formés à l'apprentissage automatique et au codage.

⁸ Union internationale des télécommunications et Programme des Nations Unies pour le développement, « SDG Digital Acceleration Agenda », 2023.

26. En ce qui concerne l'enseignement supérieur, la Banque de technologies a collaboré avec la World Eco-Design Conference et l'École internationale de design de l'Université du Zhejiang à Ningbo (Chine) pour aider les étudiantes et étudiants des pays les moins avancés à accéder à des formations en design industriel. Sur trois ans, 100 étudiants originaires de 22 des pays les moins avancés ont reçu des bourses complètes et suivi un master du programme international proposé par l'établissement. La valeur totale de ces bourses représente environ 750 000 dollars par an. La Banque de technologies a d'ores et déjà commencé les discussions pour que le dispositif soit réitéré.

27. Par l'intermédiaire du Mécanisme de facilitation des technologies, la Banque de technologies continue à coordonner ses travaux sur la science, la technologie et l'innovation avec d'autres entités des Nations Unies, en particulier l'Équipe spéciale interinstitutions des Nations Unies pour la science, la technologie et l'innovation au service de la réalisation des objectifs de développement durable et le forum de collaboration multipartite sur la science, la technologie et l'innovation au service de la réalisation des objectifs de développement durable. Dans le cadre de son axe de travail n° 6, l'Équipe spéciale interinstitutions (dont la Banque de technologies est membre) a conçu des dispositifs de renforcement des capacités dans les domaines de la science, de la technologie et de l'innovation, à l'intention des décideurs politiques – y compris ceux des pays les moins avancés. Depuis 2018, plus de 800 responsables originaires de plus de 90 pays ont suivi les formations régionales et les webinaires proposés.

III. Réformes et activités récentes visant à renforcer l'efficacité de la Banque de technologies

28. La Banque de technologies a connu une période de transition et de réforme en 2022-2023. En 2022, son conseil a pris plusieurs mesures visant à réévaluer l'orientation stratégique suivie depuis le début des activités de l'organisation en 2018 et l'efficacité de son modèle institutionnel et de sa structure.

29. À sa cinquième session, le Conseil a demandé qu'un examen indépendant du fonctionnement de la Banque soit réalisé en 2022 afin d'estimer, entre autres, les fonctions, les compétences, les capacités et les structures institutionnelles lui permettant de mieux s'acquitter de ses principales missions et d'assurer sa viabilité financière en tant qu'entité du système des Nations Unies. L'objectif premier était de renforcer la pérennité et l'efficacité de l'action de l'organisation. Au cours de l'examen, la Banque de technologies est passée par une phase de réduction des effectifs et de restructuration, et ses dépenses (postes et autres objets) ont été ramenées au niveau soutenable des fonds disponibles.

30. Plus récemment, des mesures supplémentaires ont été appliquées pour renforcer la Banque de technologies et lui donner une nouvelle impulsion, notamment en ce qui concerne la gouvernance, les mécanismes de responsabilité et les ressources, ce qui doit lui permettre de pleinement s'acquitter de son mandat et de répondre aux attentes des pays les moins avancés.

31. En décembre 2023, le Secrétaire général a nommé de nouveaux membres au Conseil de la Banque de technologies. Les précédents siégeaient depuis 2017 et avaient effectué deux mandats. Le Conseil compte actuellement six représentantes et représentants permanents des États Membres auprès des Nations Unies à New York, ce qui va dans le sens des efforts du Secrétaire général visant à revitaliser la Banque de technologies et à améliorer le système de reddition de comptes à l'égard de

l'Assemblée générale. Les autres membres sont d'éminents spécialistes de la science, de la technologie, de l'innovation et de la coopération pour le développement.

32. La Charte de la Banque de technologies prévoit également que des représentantes et représentants du Programme des Nations Unies pour le développement, de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, de l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle et de la Banque mondiale peuvent participer aux réunions du Conseil en qualité d'observateurs et observatrices. En 2023, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel, l'Agence internationale de l'énergie atomique, l'Union internationale des télécommunications et le Programme alimentaire mondial ont été invités comme observateurs. Le présent rapport a été établi en vue de renforcer l'obligation faite à la Banque de technologies de rendre des comptes devant l'Assemblée générale et son contrôle par les États Membres et de donner plus de visibilité à son travail et à ses résultats.

IV. Ressources et financement

33. Le budget de la Banque de technologies repose sur les contributions volontaires. Depuis 2022, un nouveau mode de financement des projets, fondé sur la mobilisation ciblée des ressources, est mis en œuvre.

34. En février 2022, la Banque de technologies a signé un accord financier quinquennal avec la Turquie par lequel celle-ci, en tant que pays hôte, s'est engagée à soutenir le fonctionnement et les programmes de l'organisation à hauteur de 1,7 million de dollars par an. Il s'agit de la seule source de fonds dont la Banque de technologies dispose pour couvrir les dépenses liées aux activités de son bureau principal et aux opérations courantes, y compris la gestion des programmes. L'accord inclut un montant supplémentaire de 0,2 million de dollars par an préaffecté aux projets communs relatifs aux objectifs de développement durable.

35. Malgré le soutien financier des autorités turques, la Banque de technologies dispose actuellement de ressources limitées, surtout au regard de l'ambitieuse mission dont elle est chargée en tant que coordonnatrice, pour le système des Nations Unies, des activités de renforcement des capacités technologiques dans les 45 pays les moins avancés. Bien qu'elle ait exploré de nouveaux moyens de renforcer les partenariats avec les principales parties prenantes, notamment avec les acteurs du secteur privé, le niveau actuel de ses ressources lui offre peu de latitude dans l'exécution de ses programmes dans chacun de ces pays et limite son aptitude à obtenir des résultats solides.

36. Face aux difficultés structurelles qui entravent le développement technologique des pays les moins avancés, il faut que les États Membres renouvellement et renforcent leur engagement à allouer des ressources suffisantes à la Banque de technologies. L'étude préalable indiquait initialement que ses activités nécessiteraient 17,7 millions de dollars durant le premier exercice biennal (2016-2017). Depuis la création de l'organisation, 21,9 millions de dollars seulement ont été récoltés en plus d'une décennie. Il est à noter que, sur ce total, 3,8 millions de dollars sont alloués pour les années 2025-2026.

37. Il s'agit d'une infime part du volume de ressources prévu pour faire fonctionner la Banque de technologies et fournir l'aide attendue de sa part. Dans le Programme d'action de Doha, les États Membres ainsi que les organisations et fondations internationales et le secteur privé ont été invités à fournir à l'organisation des

ressources financières et en nature de manière volontaire pour renforcer ses moyens et son efficacité.

V. Marche à suivre concernant l'exécution du mandat de la Banque de technologies en tant qu'organe de coordination pour la science, la technologie et l'innovation au service des pays les moins avancés

38. Au cours des huit dernières années, le monde a connu une mobilisation sans précédent en faveur des objectifs de développement durable. Pourtant, alors que la moitié du chemin a été parcourue jusqu'à l'échéance de 2030, les objectifs sont loin d'être atteints. Une évaluation préliminaire des 135 cibles pour lesquelles des données sont disponibles montre que, à l'échelle mondiale, environ 17 % d'entre elles seulement sont en bonne voie ; plus de la moitié accusent un retard modéré ou sérieux, même si des progrès ont été réalisés ; pour quelque 30 % d'entre elles, aucune évolution n'a été constatée ou la situation a régressé par rapport au niveau de référence de 2015⁹.

39. Une analyse récente a montré que, depuis 2015, les pays les moins avancés n'avaient progressé que sur 28 % des 169 cibles associées aux objectifs de développement durable ; sur les 72 % restants (121 cibles), ils ont régressé ou le niveau de réalisation est inconnu faute de données exhaustives¹⁰. Les objectifs de développement durable comportent 24 cibles consacrées à ces pays¹¹. Les progrès y sont généralement limités ou insuffisants.

40. Si l'absence de progrès concernant les objectifs de développement durable est générale, les pays les moins avancés et leur population sont les plus lésés. Depuis que cette catégorie a été créée, en 1971, seuls sept pays en sont sortis – cinq autres devraient être reclasés entre 2024 et 2027. Dans les pays les moins avancés, plus de 380 millions de personnes vivent dans la pauvreté, et plus de 270 millions sont en situation d'insécurité alimentaire grave. En outre, leurs populations sont touchées de façon disproportionnée par les changements climatiques, plus des deux tiers des morts causées par des catastrophes climatiques dans le monde se produisant dans ces pays. Quelque 720 millions de personnes n'y ont toujours pas accès à Internet et ne peuvent donc pas profiter des possibilités économiques et sociales offertes par les technologies numériques.

41. L'innovation technologique peut être un puissant moteur de développement durable à tous niveaux. Ce constat, largement partagé, a été réaffirmé par les États Membres dans la déclaration politique adoptée au Sommet sur les objectifs de développement durable de 2023 et a servi à définir l'une des six transitions clés pour l'accélération des objectifs. Toutefois, ce potentiel reste globalement sous-exploité, en particulier dans les pays les moins avancés. La technologie peut servir à accroître la productivité, favoriser l'inclusion, renforcer la résilience face aux crises et agir rapidement dans les domaines de priorité mondiale que sont les changements climatiques, l'accès à une santé de qualité, l'insécurité alimentaire, l'inégalité entre les genres et les autres inégalités sociales.

⁹ Voir le document A/78/80-E/2023/64.

¹⁰ Peter Lunenborg, « Least developed countries and their progress on the Sustainable Development Goals », rapport d'étude 183 (South Centre, 2023).

¹¹ Cibles 1.a, 2.a, 3.c, 4.b, 4.c, 7.b, 8.1, 8.a, 9.2, 9.a, 9.c, 10.a, 10.b, 11.c, 13.b, 14.6, 14.7, 14.a, 17.2, 17.5, 17.8, 17.11, 17.12 et 17.18.

42. Pourtant, le potentiel de l'innovation technologique n'a pas été pleinement réalisé, en particulier s'agissant de la transformation structurelle des pays les moins avancés et de leur sortie de leur vulnérabilité systémique. À ce titre, le Sommet de l'avenir, marqué par l'adoption par les États Membres du Pacte pour l'avenir et du Pacte numérique mondial, a donné l'occasion unique d'obtenir des engagements majeurs qui contribueront à accélérer la transition numérique et à améliorer la desserte numérique dans les pays en développement, et notamment dans les pays les moins avancés.

43. Les points sur lesquels il faut travailler concernent notamment : le manque de technologies disponibles pour nombre de domaines prioritaires de développement ; l'extrême concentration des capacités et des investissements mondiaux relatifs à la science, à la technologie et à l'innovation dans un petit nombre de pays développés ; la faiblesse des capacités et des connaissances de la plupart des pays les moins avancés dans ces trois domaines. L'insuffisance des structures d'incitation et les faiblesses institutionnelles et politiques rendent souvent la technologie inaccessible aux pays les moins avancés. Il est indispensable de combler les fossés technologique et épistémique afin d'accélérer la convergence des niveaux de croissance, de revenu et de productivité et de soutenir le développement.

44. Dans la Déclaration politique issue du forum politique de haut niveau pour le développement durable de 2024, les États Membres ont rappelé qu'il fallait accélérer le transfert de technologies respectueuses de l'environnement vers les pays en développement à des conditions favorables, y compris privilégiées et préférentielles, arrêtées d'un commun accord. L'engagement pris de réduire le fossé qui sépare les pays les moins avancés du reste du monde dans les domaines de la science, de la technologie et de l'innovation nécessite que l'on mobilise en urgence des ressources qui permettent d'agir à grande échelle.

45. Les pays les moins avancés ont besoin de toutes sortes d'apports technologiques et d'innovations pour accélérer leur croissance et leur développement et atteindre les objectifs de développement durable. Cependant, l'identification des technologies et des solutions innovantes appropriées et adaptées à leurs besoins et à leur développement durable n'est pas chose aisée, surtout au regard de leur hétérogénéité et du caractère multidimensionnel de leurs vulnérabilités.

46. Les pays les moins avancés ont la possibilité de progresser dans leur développement durable en choisissant et en appliquant les technologies existantes et les compétences techniques qui peuvent leur être utiles. Toutefois, il est parfois difficile de sélectionner et de hiérarchiser les technologies. À cet égard, les évaluations conduites par la Banque de technologies constituent des outils essentiels qui aident à circonscrire les domaines et les secteurs qu'il faut aider et à désigner les solutions technologiques pertinentes.

47. Les évaluations des besoins technologiques permettent aux pays les moins avancés et à leurs partenaires de développement de sélectionner les technologies appropriées et de les adapter aux secteurs et aux activités économiques qui correspondent aux objectifs de développement nationaux, aux cadres de coopération et aux objectifs de développement durable. Pour la période 2025-2027, la Banque de technologies vise à conduire ces évaluations dans 15 pays supplémentaires. En 2027, au moins 30 pays parmi les moins avancés disposeront d'un tableau exhaustif et détaillé de leurs besoins technologiques les plus urgents. Cela leur permettra de hiérarchiser les investissements stratégiques dans les outils de production et la création d'emplois décents et ainsi d'accélérer le développement durable et la croissance.

48. La Banque de technologies a appris de ses six années d'activité et a d'ores et déjà identifié les domaines essentiels dans lesquels les pays les moins avancés ont besoin d'une aide soutenue, dans le droit-fil du Programme d'action de Doha : le développement d'entreprises agro-industrielles de petite, de moyenne et de grande taille, en veillant à obtenir une valeur ajoutée durable à tous les maillons des chaînes de valeur agricoles ; l'adoption à grande échelle des technologies d'adaptation aux changements climatiques et de résilience face à ses effets ; le développement des compétences numériques, la consolidation du capital humain et le renforcement des capacités d'innovation pour tirer parti des possibilités offertes par les technologies naissantes dans tous les secteurs. Ces trois domaines sont étroitement liés et leurs synergies sont de nature à provoquer des transformations dans les pays les moins avancés. Il est indispensable d'augmenter préalablement la productivité agricole en développant un secteur agricole durable pour que le potentiel industriel soit en mesure de se réaliser et que les transformations structurelles aient lieu ; par ailleurs, les transitions verte et numérique n'accéléreront pas dans ces pays sans l'adoption de technologies pérennes et accessibles à tous. De la même manière, sans capacités technologiques ni desserte numérique adéquates, les pays les moins avancés risquent de se retrouver de nouveau à la traîne – du mouvement mondial de la transition numérique, cette fois.

49. En conséquence, dans le cadre de son plan stratégique pour 2025-2027, la Banque de technologies mènera ses activités relatives au transfert de technologies appropriées et pertinentes et au perfectionnement des compétences en se concentrant sur l'agrobusiness, les changements climatiques et les compétences numériques. Le seul transfert de technologies ne suffisant pas à susciter un développement technologique, il importe que l'organisation ne limite pas son accompagnement à l'identification et au déploiement des technologies, mais qu'elle s'applique également à instaurer – en partenariat avec les principaux partenaires nationaux et internationaux – les bonnes conditions indispensables au renforcement des capacités technologiques locales. Il s'agit d'un point crucial, car l'utilisation efficace des technologies acquises, leur assimilation et leur diffusion dépendront en définitive du niveau de développement des secteurs nationaux relatifs à la science, à la technologie et à l'innovation ainsi que du contexte politique et réglementaire dans lequel ils évoluent. Un des enjeux majeurs sera donc la capacité de la Banque de technologies à assumer une mission de pôle de connaissances pour les pays les moins avancés sur les sujets liés à ces trois secteurs.

50. En outre, la Banque de technologies orientera ses travaux en fonction des leçons et de l'expérience tirées de ses six premières années d'activité ainsi que des grands principes issus de sa réforme, à savoir : donner la préférence à une aide orientée selon la demande et prise en main par les pays bénéficiaires ; continuer d'améliorer et de diffuser les évaluations des besoins technologiques et les renseignements qu'elles contiennent ; instaurer et mettre à profit des partenariats visant à renforcer les capacités des pays les moins avancés dans les domaines de la science, de la technologie et de l'innovation ; rester agile et réactif face aux difficultés et aux possibilités offertes ; faire de la mobilisation de ressources une priorité ; insister sur les avantages concurrentiels ; œuvrer en faveur d'un développement technologique bénéficiant à tous, avec une attention particulière accordée aux jeunes et à l'égalité des genres dans les domaines de la science, de la technologie et de l'innovation.

51. La Banque de technologies continuera de collaborer avec le Bureau de la Haute-Représentante pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement pour soutenir l'application du Programme d'action de Doha et atteindre ses principaux objectifs relatifs au développement technologique.

VI. Conclusions et recommandations

52. La Banque de technologies a un rôle essentiel à jouer en tant qu'institution chargée en premier lieu d'aider les pays les moins avancés. La science, la technologie et l'innovation sont indispensables pour accélérer la réalisation du Programme 2030 et le Programme d'action de Doha. L'importance de l'accès à la technologie et aux capacités techniques ainsi que leur financement a été affirmée dans le Programme d'action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement et continue de faire l'objet des discussions préparatoires au forum du Conseil économique et social sur le suivi du financement du développement, qui se tiendra en 2025. Toutefois, la réalisation des objectifs de la Banque de technologies est compliquée par son niveau actuel de financement. Elle doit disposer de ressources à la hauteur de ses ambitions, pour aider les pays les moins avancés à accélérer leur développement en s'appuyant sur la science, la technologie et l'innovation.

53. Il faut impérativement assurer le financement approprié et prévisible de l'organisation. Je demande aux États Membres de lui apporter leur soutien inconditionnel et de s'engager à la financer de manière prévisible et pérenne pour qu'elle puisse assumer son mandat. Aujourd'hui plus que jamais, il s'agit de veiller à ce que les pays les moins avancés aient accès, à égalité avec les autres, aux possibilités offertes par la science, la technologie et l'innovation, et que personne ne soit laissé de côté.

54. Il revient en premier lieu aux pays les moins avancés de s'approprier leur développement, de le diriger et d'en assumer la responsabilité. Ils doivent impérativement utiliser les possibilités de collaboration avec les partenaires de développement offertes par la Banque de technologies, par exemple en s'appuyant sur les évaluations des besoins technologiques pour identifier leurs priorités et cibler les aides internationales pouvant les aider à combler leur retard et accélérer leur développement durable. À cet égard, je me félicite que la Banque de technologies projette d'effectuer 15 nouvelles évaluations au cours des trois prochaines années et je l'encourage à mettre l'accent sur les pays qui affichent des niveaux modestes de réalisation du Programme 2030 et de développement humain, pour lesquels les aides sont particulièrement vitales.

55. L'Organisation des Nations Unies reste déterminée à permettre à la population des pays les moins avancés d'accéder aux nombreuses possibilités offertes par la science, la technologie et l'innovation et d'en tirer parti, notamment par l'intermédiaire de la Banque de technologies. Tout le système des Nations Unies continuera de soutenir la Banque de technologies, de coopérer avec elle dans un esprit collaboratif et de lui prêter main-forte pour aider les pays les moins avancés à répondre à leurs besoins en matière de développement technologique. Il intensifiera les partenariats visant à promouvoir et faciliter l'accès aux technologies appropriées pour ces pays et à renforcer les capacités dont ceux-ci ont besoin, faisant ainsi de la technologie un facteur d'équité, de durabilité et de prospérité pour le monde.

56. Les Nations Unies continueront de placer au cœur de leurs efforts leur attachement à un développement technologique ouvert à tous, favorable notamment aux jeunes et à l'égalité des genres et facilité par les travaux de la Banque de technologies, de manière à soutenir le développement durable et à transformer la vie des personnes dans les régions les plus fragiles du monde.

57. À l'heure où la Banque de technologies s'apprête à mettre en œuvre son plan stratégique pour 2025-2027, je demande aux États Membres et à la communauté internationale de collaborer avec elle et de l'aider à atteindre une nouvelle série d'objectifs ambitieux, y compris en lui fournissant des ressources financières et

humaines. Le plan stratégique provoquera des transformations dans les pays les moins avancés et fera progresser la réalisation des objectifs de développement durable à l'horizon 2030.

58. J'encourage l'Assemblée générale à demander des informations supplémentaires sur les travaux de la Banque de technologies à sa quatre-vingtième session au titre de la question subsidiaire intitulée « Suivi de la cinquième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés ».
